

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : EPOCAST® 54 A US

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV  
Adresse : Everslaan 45  
3078 Everberg  
Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0 825 812 822  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 32 36 36  
PARIS: 01 40 05 48 48  
RENNES: 02 99 59 22 22  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47  
EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1 800-424-9300

## EPOCAST® 54 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

- P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
- P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
- P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

**Intervention:**

P391 Recueillir le produit répandu.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

2,2'-[[1-méthyléthylidène]bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane  
phosphate de tris(méthylphényle)

**EPOCAST® 54 A US**

Version 1.2      Date de révision: 12.07.2023      Numéro de la FDS: 400001008695      Date de dernière parution: 12.09.2018  
 Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 50 - < 70
phosphate de tris(méthylphényle)	1330-78-5 215-548-8	Repr. 2; H361 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 10 - < 20
phnol ramifi, nonyl-4	84852-15-3 284-325-5 601-053-00-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 0,25 - < 1

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

	01-2119510715-45	Repr. 2; H361fd Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1 412 mg/kg
--	------------------	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Consulter un médecin.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Traiter de façon symptomatique.  
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
  
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
 Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.  
 Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.  
 Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.  
 Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
  
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
  
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.  
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Composés halogénés

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.  
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

**EPOCAST® 54 A US**

Version 1.2 Date de révision: 12.07.2023 Numéro de la FDS: 400001008695 Date de dernière parution: 12.09.2018  
Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l

## EPOCAST® 54 A US

Version 1.2      Date de révision: 12.07.2023      Numéro de la FDS: 400001008695      Date de dernière parution: 12.09.2018  
 Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

ne		
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
 Lunettes de sécurité à protection intégrale  
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains  
 Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : > 200 °C

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

Point d'éclair	:	> 100 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens, coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	:	< 1 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	:	1,19
Densité	:	1,19 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	légèrement soluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	:	> 200 °C
Viscosité Viscosité, dynamique	:	5 000 - 12 000 mPa,s (25 °C)

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**Matières à éviter : Acides forts  
Des bases fortes  
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
Composés halogénés**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 420  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë  
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau**phosphate de tris(méthylphényle):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): &gt; 20 000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 11,1 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalationToxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 3 700 mg/kg  
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.**phnol ramifi, nonyl-4:**

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1 412 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 1 412 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): 2 031 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce : Lapin  
Durée d'exposition : 4 h  
Evaluation : Irritant pour la peau.  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritant pour la peau.

**phosphate de tris(méthylphényle):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**phnol ramifi, nonyl-4:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Provoque des brûlures.  
Résultat : Provoque des brûlures.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce : Lapin  
Evaluation : Irritant pour les yeux.  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Irritant pour les yeux.

**phosphate de tris(méthylphényle):**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**phnol ramifi, nonyl-4:**

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

(LLNA)  
 Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Souris  
 Méthode : OCDE ligne directrice 429  
 Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

**phosphate de tris(méthylphényle):**

Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Souris  
 Méthode : OCDE ligne directrice 429  
 Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**phnol ramifi, nonyl-4:**

Voies d'exposition : Peau  
 Espèce : Cochon d'Inde  
 Méthode : OCDE ligne directrice 406  
 Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Composants:**

**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
 Système d'essais: Cellules de lymphome de souris  
 Activation du métabolisme: sans activation métabolique  
 Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse  
 Système d'essais: Salmonella typhimurium  
 Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
 Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella typhimurium  
 Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo  
 Espèce: Souris (mâle)  
 Type de cellule: Germe  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 3333, 10000 mg/kg  
 Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène  
 Espèce: Rat (mâle)  
 Type de cellule: Somatique  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day  
 Méthode: OCDE ligne directrice 488  
 Résultat: négatif

## EPOCAST® 54 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

### phosphate de tris(méthylphényle):

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation  
métabolique  
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

### Cancérogénicité

#### Composants:

#### **2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce : Rat, mâle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine  
NOAEL : 15 mg/kg p.c./jour  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif  
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Souris, mâle  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 3 jours / semaine  
NOEL : 0,1 Poids corporel mg / kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif  
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelle  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 5 jours / semaine  
NOEL : 100 Poids corporel mg / kg  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif

Espèce : Rat, femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 24 mois  
Dose : 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day  
Fréquence du traitement : 7 jours / semaine  
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : négatif  
Organes cibles : Organes digestifs

Espèce : Rat, femelles  
Voie d'application : Oral(e)

## EPOCAST® 54 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

Durée d'exposition	:	24 mois
Dose	:	0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day
Fréquence du traitement	:	7 jours / semaine
NOEL	:	2 mg/kg p.c./jour
Méthode	:	OCDE ligne directrice 453
Résultat	:	négatif
Organes cibles	:	Organes digestifs

### phosphate de tris(méthylphényle):

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

#### **2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations  
 Espèce: Rat, mâle et femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme  
 Durée d'un traitement unique: 238 d  
 Fréquence du traitement: 1 quotidien  
 Toxicité générale chez les parents: NOEL: 540 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité générale sur la génération F1: NOEL: 750 Poids corporel mg / kg  
 Symptômes: Aucune réaction secondaire.  
 Méthode: OCDE ligne directrice 416  
 Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle  
 Voie d'application: Dermale  
 Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme  
 Durée d'un traitement unique: 28 d  
 Fréquence du traitement: 1 quotidien  
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 30 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité pour le développement: NOAEL: 300 Poids corporel mg / kg  
 Méthode: Autres lignes directrices  
 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal  
 Espèce: Lapin, femelle  
 Voie d'application: Oral(e)  
 Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme  
 Durée d'un traitement unique: 13 d  
 Fréquence du traitement: 1 quotidien  
 Toxicité maternelle générale: NOAEL: 60 Poids corporel mg / kg  
 Toxicité pour le développement: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal  
Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme  
Durée d'un traitement unique: 10 d  
Fréquence du traitement: 1 quotidien  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 180 Poids corporel mg / kg  
Toxicité pour le développement: NOAEL: > 540 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**phosphate de tris(méthylphényle):**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 62,5 Poids corporel mg / kg  
Organes cibles: Testicules, Ovaire  
Méthode: OCDE ligne directrice 415  
Résultat: positif

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 20, 100, 400, 750 milligramme par kilogramme  
Toxicité maternelle générale: NOEL: 20 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OPPTS 870.3700  
Résultat: Incidences tératogènes.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

**phnol ramifi, nonyl-4:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Toxique suspecté pour la reproduction pour l'homme

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

**Toxicité à dose répétée****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 50 mg/kg
Voie d'application	: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition	: 14 Weeks
Nombre d'expositions	: 7 d
Dose	: 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 408

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: >= 10 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 13 Weeks
Nombre d'expositions	: 5 d
Dose	: 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 411

Espèce	: Souris, mâle
NOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 13 Weeks
Nombre d'expositions	: 3 d
Dose	: 0, 1, 10, 100 mg/kg/day
Méthode	: OCDE ligne directrice 411

**phosphate de tris(méthylphényle):**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOEL	: 1000 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 2 160 h
Méthode	: Toxicité subchronique

**phnol ramifi, nonyl-4:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 100 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 672 h
Nombre d'expositions	: 7 d
Méthode	: Toxicité subaiguë

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 50 mg/kg
Voie d'application	: Ingestion
Durée d'exposition	: 2 160 h
Nombre d'expositions	: 7 d
Méthode	: Toxicité subchronique

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Expérience de l'exposition humaine**

Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 : 11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC : 4,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009

## EPOCAST® 54 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### phosphate de tris(méthylphényle):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,146 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r : 0,4042 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1 000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,01 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Autres

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### phnol ramifi, nonyl-4:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 54 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0,128 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: ASTM
- CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,209 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: ASTM
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,221 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: ASTM
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,085 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: ASTM
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,14 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50b (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 1,3 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce
- CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,41 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1050
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 950 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,006 mg/l  
Durée d'exposition: 91 d  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)  
Type de Test: Essai en dynamique

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

Substance d'essai: Eau douce

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : EC10: 3,44 mg/kg  
Durée d'exposition: 504 h  
CE50: 906,7 mg/kg  
Durée d'exposition: 4 Weeks  
Espèce: Autres  
Substance d'essai: Synthétique

Toxicité pour les organismes terrestres : EC10: 63,2 mg/kg  
Durée d'exposition: 672 h  
Substance d'essai: Synthétique

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Composants:**

**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)  
pH: 4  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)  
pH: 9  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

**phosphate de tris(méthylphényle):**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
Concentration: 100 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 80 %  
Durée d'exposition: 28 d

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

**phnol ramifi, nonyl-4:**

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 13 mg/l  
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: env. 48,2 %  
Durée d'exposition: 35 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Inoculum: Sédiment  
Concentration: 2  
Résultat: Intrinsèquement biodégradable.  
Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 63 - 84 d  
Méthode: EPA OPPTS 835.5154

Inoculum: Eau de mer  
Concentration: 11  
Biodégradation: 50 %  
Durée d'exposition: 56 - 112 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 309

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**Composants:**

**2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C)  
pH: 7,1  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**phosphate de tris(méthylphényle):**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,93

**phnol ramifi, nonyl-4:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 231  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Facteur de bioconcentration (FBC): 740  
Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,4 (23 °C)  
pH: 5,7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:**

Répartition entre les : Koc: 445  
compartiments  
environnementaux

**phosphate de tris(méthylphényle):**

Répartition entre les : Koc: 4,31  
compartiments : Méthode: OCDE ligne directrice 121  
environnementaux

**phnol ramifi, nonyl-4:**

Répartition entre les : Koc: 23000 - 489000  
compartiments  
environnementaux

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

**Composants:****phnol ramifi, nonyl-4:**

Evaluation : La substance est considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH pour l'environnement.

**12.7 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- ADN : UN 3082  
ADR : UN 3082  
RID : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(TRICRESYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(TRICRESYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(TRICRESYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(TRICRESYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)
- IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(TRICRESYL PHOSPHATE, BISPHENOL A EPOXY RESIN)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

- |     | Classe | Risques subsidiaires |
|-----|--------|----------------------|
| ADN | : 9    |                      |
| ADR | : 9    |                      |

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

RID : 9

IMDG : 9

IATA : 9

**14.4 Groupe d'emballage****ADN**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Numéro d'identification du

danger : 90

Étiquettes : 9

**ADR**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Numéro d'identification du

danger : 90

Étiquettes : 9

Code de restriction en

tunnels : (-)

**RID**

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M6

Numéro d'identification du

danger : 90

Étiquettes : 9

**IMDG**

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**

Instructions de

conditionnement (avion

cargo) : 964

Instruction d' emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

**IATA (Passager)**

Instructions de

conditionnement (avion de

ligne) : 964

Instruction d' emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

**14.5 Dangers pour l'environnement****ADN**Dangereux pour  
l'environnement : oui**ADR**

## EPOCAST® 54 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

Dangereux pour l'environnement : oui

### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

### IMDG

Polluant marin : oui

### IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

### IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : phnol ramifi, nonyl-4

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

phnol ramifi, nonyl-4 (Numéro sur la liste 46a)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

**EPOCAST® 54 A US**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

des dangers liés aux accidents majeurs  
impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles : 51, 34  
(R-461-3, France)

Installations classées pour la : 4511  
protection de l'environnement  
(Code de l'environnement  
R511-9)

**Autres réglementations:**

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

**Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

## EPOCAST® 54 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361fd	: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Corr.	: Corrosion cutanée
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317
Repr. 2	H361
Aquatic Chronic 2	H411

#### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**HUNTSMAN**

Enriching lives through innovation

## EPOCAST® 54 A US

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.09.2018
1.2	12.07.2023	400001008695	Date de la première version publiée: 21.10.2015

Date d'impression 22.09.2023

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.